



Environnement

INTERVENTION SUR LES POSTES DE RELÈVEMENT DES EAUX USÉES

En moyenne, chaque français rejette 200 litres d'eaux usées par jour. Les activités d'assainissement sont appelées à se développer pour répondre à l'évolution de la réglementation concernant la protection de l'eau en général et le traitement des eaux usées en particulier. Cette fiche a donc pour objectif de rappeler les différents risques auxquels sont exposés les agents intervenants sur les postes de relèvement d'eaux usées et les actions de prévention à mettre en œuvre.

Les risques professionnels

- Manutention de charges : les agents sont amenés à porter des équipements divers (trappes, pompes de relevage, outils de maintenance, déchets,...) générant des dorsalgies importantes, coupures, contusions,...
- Risque mécanique : risque d'entraînement, d'écrasement, de cisaillement, de choc liés au fonctionnement des machines (dégrilleurs, pompes,...),
- Risque chimique : les agents sont au contact de produits dangereux (liquide bactéricide permettant de désinfecter le corps qui va être exhumé) qui pénètrent dans l'organisme par inhalation, ingestion ou par contact cutané. A cela s'ajoute l'utilisation de produits chimiques.
- De plus, les postes de relèvement sont des espaces clos qui accumule les gaz de fermentation tel que le sulfure d'hydrogène qui est très toxique à faible dose.
- Risque électrique : l'environnement spécifique de ces postes (présence d'eau, humidité ambiante, produits corrosifs...) peut entraîner un vieillissement prématuré des installations.
- Risque d'explosion : en règle générale, ce risque résulte de la présence de méthane ou d'hydrogène sulfuré à des concentrations dangereuses dans un espace. Ces gaz proviennent principalement de la fermentation des matières organiques. Le déversement accidentel ou sauvage de produits chimiques dans le réseau d'égouts, peut aussi entraîner un risque d'explosion.
- Risque biologique : Les réseaux de collecte des eaux usées domestiques reçoivent les eaux utilisées par les humains pour leurs installations sanitaires, la cuisine, la lavage des sols, des animaux domestiques. Viennent s'y ajouter les eaux usées de petites entreprises. Les agents biologiques présents dans ou sur ces différents éléments vivant ou inanimés vont donc se retrouver dans les eaux usées.
- Ces agents biologiques créent donc des risques infectieux, toxiques et immunoallergiques.
- Risque de chutes et de glissades : compte tenu du type de sol, de la typologie du site (dénivellation importante), de l'accès à l'endroit d'intervention, des conditions climatiques et du port de charges lourdes et encombrantes.
- Risques liés aux conditions climatiques : les agents travaillent en extérieur. Ils subissent donc les changements de température et de climat (gel, neige, chaleur, pluie,...).

Voies de pénétration des produits chimiques et des agents infectieux :

Les produits chimiques, les gaz de fermentation et les agents biologiques sont susceptibles de pénétrer dans l'organisme par plusieurs voies :

- **La voie respiratoire :**

Le risque de pénétration des poussières, gaz ou vapeurs par inhalation est important. Les poumons ont en effet une grande capacité d'absorption des produits toxiques, facilitant ainsi une diffusion rapide des produits dans le sang.

- **La voie cutanée :**

C'est la voie principale de pénétration des produits. Certains d'entre eux sont susceptibles de traverser la peau, passant ainsi dans le sang pour se fixer sur certains organes ou tissus nerveux. D'autres produits peuvent également créer des lésions de la peau : irritations, brûlures, ...

- **La voie digestive :**

Elle intervient en cas d'ingestion accidentelle du produit ou bien par contact indirect en portant les mains ou les objets souillés à la bouche.

Mesures de prévention

Les mesures de prévention intégrée :

La meilleure des préventions est la prise en compte des conditions de travail des agents dès la conception des postes de relèvements. C'est pourquoi ils doivent comporter les caractéristiques suivantes :

- Réalisation d'un ouvrage ouvert permettant l'évacuation permanente des émissions éventuelles grâce à la ventilation naturelle.
- Conception de l'ensemble du poste qui doit permettre de limiter les interventions en espace confiné.
- Elaboration d'un protocole décrivant les moyens techniques (équipements de travail, produits chimiques, équipements de protection individuelle), organisationnels (méthode à mettre en œuvre, temps) et humains (nombre d'agents, formation, compétence) permettant d'effectuer la maintenance du poste de relèvement.
- Choix du produit chimique : il est nécessaire de choisir le produit alliant l'efficacité et la sécurité des agents. Les Fiches de Données de Sécurité, remises par le fournisseur, vous donneront toutes les informations nécessaires.
- Ventilation mécanique nécessaire pour les chambres à vannes ou pompes de profondeur importante (à partir de 2 m). Pour les ouvrages implantés en zones très urbanisées, une extraction mécanique reliée à un dispositif de désodorisation peut être nécessaire pour ventiler le puits des effluents.

Différents aménagements complémentaires assurent une exploitation en sécurité de ce poste :

- Armoire électrique en zone protégée,
- Chaîne de levage avec la pompe en glissière sur un guide,
- Sol bétonné d'entretien aisé,
- Poste de lavage du matériel et de l'aire bétonnée,
- Clôture.

Les mesures de protection collective :

Les mesures de protection collectives vont se restreindre à la mise à disposition des installations sanitaires (douches, toilettes, lavabos avec savon et papier facilement accessibles, séchoir à vêtements, trousse de secours,...) ainsi que l'entretien régulier des vêtements de travail (avoir en permanence dans le vestiaire une tenue de rechange).

L'organisation du travail devra prendre en compte :

- l'interdiction de cette activité aux mineurs,
- la priorité au travail en équipe,
- Les règles de sécurité en cas de travail par point chaud.

Les équipements de protection individuelle :



- Des gants de protection contre les produits chimiques, les produits infectieux et pour la manutention des charges lourdes et encombrantes. Lors du nettoyage du dégrilleur, il est nécessaire de porter des gants anti-perforation pour éviter d'être coupé ou piqué par des morceaux de verre, seringue, etc.
- Une combinaison jetable dans le cas où il n'est pas mis à disposition de l'agent une tenue de rechange.
- Des lunettes de protection couvrantes et antibuées.
- Un masque à cartouche (contre les produits chimiques et infectieux en présence).
- Des chaussures ou bottes de sécurité.
- Un vêtement de pluie.
- Un détecteur multigaz (sulfure d'hydrogène, Monoxyde de carbone, ammoniac, produits chlorés, méthane, explosimétrie, mesure de la concentration d'oxygène).
- Un moyen d'alerte dans le cas où l'agent intervient seul.

Les formations :

- Secourisme,
- Principes de sécurité physique et d'économie d'effort,
- Accueil sécurité des nouveaux embauchés (présentation des risques professionnels ainsi que des moyens permettant de les supprimer ou des les limiter).
- Information sur l'hygiène personnelle.

Les vaccinations obligatoires :

- Hépatite A et B,
- Diphtérie, Tétanos, Poliomyélite
- Leptospirose

Pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter nos Conseillers en Hygiène et Sécurité au :

02.99.23.31.20 ou 02.99.23.41.33